



usurpation de fonction+travail clandestin

Par **chocogan**, le **27/01/2010** à **16:58**

En septembre 2009 j'ai été mis en relation avec ce que je croyais être un employeur, pour une place de vendeuse en téléphonie mobile, cependant je n'avais de téléphone à vendre, pas d'ouverture de ligne

un employeur très souvent absent, qui me faisait croire que j'étais déclaré, or au bout de 3 semaines l'employeur disparaît, il ne répond plus au téléphone soit disant en voyage, je m'aperçois qu'il ne m'a pas déclaré, je m'aperçois également que c'est une EURL et qu'il n'est pas le gérant, il se dit actuellement être le responsable du magasin mais n'a pas de bulletin de salaire, cette société n'a jamais déclaré de personnel. Toutefois, sachant que j'allais déposer plainte puisque pas déclaré ni payé, ce soit disant employeur à déposer plainte contre moi pour vol, le juge du T.G.I. lui a signifié qu'il n'était rien dans cette société ET Qu'il ne pouvait rien réclamer. Le vrai gérant ne parle pas français, et lui aurait donné procuration.....

Puis-je déposer plainte pour usurpation de fonction, car il m'a fait croire qu'il était mon employeur et que finalement il n'a pas de statut dans cette société. Merci pour votre aide

Par **miyako**, le **29/01/2010** à **23:22**

Bonsoir,

si vous avez des témoins et des preuves, vous allez directement à l'URSSAF. Si c'est sur Paris, c'est à Montreuil au métro Croix de Chavaux, vous dénoncez cette pratique. Je vous donne le nr urssaf de Paris 0820011010 et vous demandez le service qui s'occupe du travail dissimulé. Vous prenez rendez-vous et racontez toute votre histoire, cela va les intéresser certainement et croyez-moi, ils font la chasse en ce moment.

amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

sujikenjo@yahoo.fr

sukimoto.jimdo.com